



**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 22 NOVEMBRE 2016**

Mairie de Groissiat

Présents : Messieurs Jean-Luc Marron, Michel Piovati, Michel Bevand, Hervé Amiot, Xavier Faivre, Christian Gros, Manuel Ollier, Gilbert Samerel.

Mesdames Patricia Deguerry, Pascale Amorim, Odile Certain, Monique Roy.

Excusées : Mesdames Nathalie Duthel, Frédérique Machurat, Stéphanie Volle.

Secrétaire de séance : Madame Odile CERTAIN.

Date de convocation : 10 novembre 2016

Monsieur le Maire invite chacun à se lever et ouvre la réunion de ce soir par la tragique nouvelle de la disparition de Monsieur Jacky MACHURAT, 1^{er} adjoint de 1995 à 2001 et Maire de Groissiat durant deux mandats de 2001 à 2014, Maire Honoraire depuis janvier 2015.

Monsieur le Maire évoque également la disparition, le 19 novembre, de Monsieur Michel REYNAUD, conseiller municipal durant quatre mandats de 1989 à 2014.

Un moment de silence et de recueillement est respecté avant de poursuivre la séance de ce conseil municipal dans la plus grande solennité.

- Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 17 octobre 2016.
- Compte rendu des décisions du Maire : décision n°3 - 2016 relative à un avenant de 1 980.00 € HT sur le lot 1 DUMAS TP – travaux mairie et salle des fêtes.

Comptes rendus des commissions

. Commissions des travaux:

Travaux mairie :

La société ACF s'est déplacée sur site le 2 novembre 2016 pour le positionnement de la sonorisation de la salle des fêtes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur ainsi que l'installation d'un vidéo projecteur au plafond. Le devis demandé concernera également la pose du vidéo projecteur dans la salle du conseil.

La commission est favorable à la création d'une cuisine dans la salle des associations. Le choix de l'ascenseur est validé (réf 11015) ainsi que les diverses options d'éclairage.

Pour le parvis de la mairie, la commission a opté pour un parement en 25x25 en pierre d'Hauteville avec un enrobé rouge avec une présentation de simulation par le maître d'œuvre.

Place Saint-Cyr :

Une réunion s'est tenue en mairie le 20 octobre 2016 avec le CAUE de l'Ain et l'Agence Départementale. Une esquisse du projet sera proposée mi-décembre. Une présentation aura lieu le 23 janvier 2017.

. Commission des Affaires Scolaires, Associatives et Culturelles :

Arbre de Noël : Ne disposant pas de la salle des fêtes, l'arbre de Noël se tiendra au Parc Loisirs. Ce lieu imposant une organisation différente, en raison de l'espace, il a été décidé que les enfants seront accueillis dès 14h45 pour une animation avec un clown, magicien, jongleur et confectionneur de ballons figurines, faisant participer les enfants (environ 1h00 de spectacle), avec un petit atelier en parallèle animé par les personnes de la commission aidées par des parents volontaires en soutien du clown Magic Circus Balloon. Parallèlement, un goûter ambulatoire et à thème, sera mis en place à l'extérieur, sous forme de stands crêpes (prestataire extérieur) et vin chaud (1 barnum à prévoir, l'autre étant fourni).

A 16 h 00, visite du père Noël et distribution des cadeaux aux 0-2 ans.

Notre énorme sapin, prévu initialement pour la salle des fêtes, est trop encombrant. Ne pouvant être mis en place, nous avons opté pour un sapin naturel, qui sera coupé en même temps que celui pour la place St Cyr le 2 décembre 2016 (Odile Certain s'en occupe).

Monique Roy se chargera de le décorer le lundi 5 décembre 2016 au matin, avant l'ouverture de la cantine. Il sera donc en situation pour la quinzaine avant la manifestation et fera entre temps la joie des enfants de la cantine.

Le choix des cadeaux se fera sur le catalogue « Ecoiffier », qui nous accorde un prix préférentiel.

FLASH INFOS : La nouvelle édition devra être finalisée avant Noël, impression la semaine 51. Le point a été fait en bureau pour les différents sujets à aborder.

11 novembre : La commission comme les autres membres du conseil municipal ont collaboré au service du pot, servi à Martignat à l'issue de la cérémonie.

Ecole : Aménagement des emplois du temps des agents et ATSEM en fonction des absences liées aux arrêts maladie. Compte-rendu conseil d'école.

Fête du village : Bon succès, malgré une délocalisation qui a, certes, donné davantage de travail aux bénévoles et au conseil municipal, mais avec un résultat final positif. Le lieu Parc Loisirs a été fortement apprécié tant des participants à la pétanque, des familles car le parc est clos et sécurisé, que de la population en général qui a découvert les vertus de ce parc...

Dotation aux associations similaire à l'année 2015 soit 430 €.

Cantine : Nous avons rassemblé le personnel communal en charge de l'animation de la cantine, pour revoir l'organisation compte-tenu de la fréquentation plus importante, et des soucis de discipline récurrents, afin de retrouver un peu de sérénité pour tous et de s'adapter aux évolutions de mentalités !

. Commission des Finances :

La commission ne s'est exceptionnellement pas réunie.

Commission Environnement et Forêt :

Bilan fleurissement Toussaint 2016.

Illuminations de Noël : Elles sont prévues pour le 2 décembre 2016. Mises en place de 2 sapins naturels : place Saint-Cyr et au parc Loisirs.

Travaux paysagers sous l'église (sous le mur) : Ils seront effectués à l'automne 2017 : pose d'une bâche, plantation d'arbustes rustiques avec étalement de la floraison.

Liste des dossiers d'urbanisme : aucune observation.

Extrait des délibérations

Astreintes pour la saison hivernale 2016 / 2017

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de prévoir que :

la période d'astreinte de déneigement s'étendra du 01 décembre 2016 au 28 février 2017,

conformément à la réglementation, ces astreintes seront rémunérées aux taux suivants :

Nuits autres que celles du samedi et du dimanche 10.75 €

(de 18 heures à 8 heures)

Week end du vendredi soir 18 heures 116.20 €

Au lundi 8 heures

Jour férié et nuit suivante 46.55 €

(de 8 heures au lendemain 8 heures)

Semaine complète 159.20 €

Noël 2016 : Bons d'achat ou virement aux personnes handicapées - Bons d'achat aux personnes de 75 ans et plus

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Centre Communal d'action sociale (CCAS) a été supprimé par délibération du 17 novembre 2015.

Les attributions du CCAS reviennent désormais à la compétence du conseil municipal.

Ainsi, il appartient au conseil municipal de décider du maintien, en 2016, de l'attribution des bons de Noël aux personnes de 75 ans et plus et aux personnes handicapées.

Sur le principe des années précédentes, et sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

1/ d'attribuer un bon d'achat ou un don en argent aux personnes handicapées de la Commune, à l'occasion de Noël 2016, selon le barème suivant :

Enfants de 0 à 5 ans : bon d'achat de 30 €

Enfants de 6 à 10 ans : bon d'achat de 50 €

Enfants de 11 à 17 ans : bon d'achat de 75 €

Adultes céd à partir de 18 ans : virement de 80 €

2/ d'attribuer un bon d'achat d'une valeur de 55 euros aux habitants de la Commune **ayant 75 ans et plus**.

Il est précisé que les bons prendront la forme de chèques cadeaux du Pôle du Commerce de la Plastics Vallée - 1 place du 11 Novembre 1943 - 01100 OYONNAX.

La commission de veille sociale, dont les membres ont été désignés le 1^{er} février 2016 en conseil municipal, sera sollicitée pour la remise de ces bons.

Rapport – Service de l'assainissement : année 2015.

1 – Données administratives

• Nom de la collectivité : Commune de GROISSIAT

• Adresse : Mairie
50 Route de Château Covet
01100 GROISSIAT

• Population desservie par le réseau :

Municipale : 1 164

Comptée à part : 31

• Nombre d'abonnés : 2015 : 457
2014 : 456

• Points particuliers : néant.

2 – Données techniques

• Nombre de branchements : 2015 : 457

2014 : 456

• Volumes facturés : 2015 : 53 867 m3

2014 : 51 588 m3

• Type de station : STEP intercommunale gérée par la Communauté de Communes Haut-Bugey (voir le rapport de la CCHB)

3 – Données financières

• Service assujetti à la T.V.A. : NON

• Tarification à l'abonné :

- Redevance : 2015 : 0.24 euro/m3 de redevance communale.
1.441 euro/m3 de redevance communautaire, TVA de 10 % incluse.

2014 : 0.24 euro/m3 de redevance communale.

1.25 euro/m3 de redevance communautaire.

soit pour un usager : consommation 120 m3 :

2015 : 201.72 euros

2014 : 178.80 euros

• Taxe de raccordement forfaitaire : 1 300 €

• Budget du service :

- Recettes : 132 737.99 euros

- Charges : 132 737.99 euros

4 – Travaux effectués

• Sur la station : voir rapport de la Communauté de Communes Haut-Bugey.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

Rapport : service de l'eau : année 2015.

1 – Données administratives

- Nom de la collectivité : Commune de GROISSIAT
- Adresse : Mairie
50 Route de Château Covet
01100 GROISSIAT
- Population desservie par le réseau :
 - Municipale : 1 164
 - Comptée à part : 31
- Nombre d'abonnés : 2015 : 458
2014 : 457
- Points particuliers : néant.

2 – Données techniques

- Source d'approvisionnement : voir rapport de la Communauté de Communes Haut Bugey.
- Volume d'achat d'eau
 - 2015 : 59 995 m3
 - 2014 : 66 875 m3
- Volumes facturés :
 - 2015 : 54 709 m3
 - 2014 : 52 275 m3
- Type de traitements : voir rapport de la CCHB.
- Nombre de branchements : 458 en 2015.
- Qualité de l'eau :
 - nombre d'analyses : 6
 - % de conformité : 100%
 - raisons de non conformité : néant

3 – Données financières

- Service assujéti à la T.V.A. : NON
 - Tarification à l'abonné :
 - Redevances
 - Prix du m3 : 2015 : 0.92 € de redevance communale
0.372 € de redevance communautaire
1.292 €
 - Soit 2014 : 0.92 € de redevance communale
0.36 € de redevance communautaire
1.28 €
 - Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse
 - Redevance pour pollution 2015 : 0.29 euro/m3
 - Redevance pour pollution 2014 : 0.28 euro/m3
 - Modernisation des réseaux 2015 : 0.155 euro/m3
 - Modernisation des réseaux 2014 : 0.15 euro/m3
- soit pour un usager avec une consommation de 120 m3 d'eau
- 2015 : 208.44 euros
 - 2014 : 205.20 euros
- Budget du service : Principales données
 - Recettes : 202 033.57 euros
 - Charges : 202 033.57 euros

4 – Travaux effectués : voir rapport de la CCHB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte ce rapport à l'unanimité.

Informations communales et communautaires

Communes :

- Dispositif de participation citoyenne : une réunion publique d'information sera programmée au premier semestre 2017.
- Dématérialisation totale des échanges avec la Trésorerie Principale d'Oyonnax : signature électronique des parapheurs de comptabilité.
- Un accord a été passé avec la direction de l'EHPAD les Hellébore pour que les services techniques communaux déneigent le chemin d'accès au parking côté RD 106. Seul cet accès est concerné car il peut être fait rapidement grâce au chasse neige. Les autres zones à déneiger le seront par les agents de l'EHPAD.

Communautaires :

- Enquête publique en vue de l'établissement de servitudes de passage pour la pose de canalisations d'eau potable : du 21 novembre 2016 au 09 décembre 2016. Permanence du commissaire enquêteur à Groissiat le vendredi 02 décembre de 15h00 à 17h00.
- SCOT : enquête publique en cours.
- PLUIH : réunions publiques et concertation (registre d'observations disponible en mairie.)

Questions diverses

- Prochain conseil municipal : lundi 12 décembre à 18h30.
- Prochaines commissions à définir.

La secrétaire de séance

Odile CERTAIN

